

[Detail Actualité](#)

30 janvier 2015 - 22 : 36

19/11/2010

De nouveaux conciliateurs de justice à Brest et dans les communes de Brest métropole océane

Solidarité / Proximité

Les conciliateurs de justice sont souvent saisis pour résoudre des conflits de voisinage, de consommation... Leur nombre s'étoffe à Brest et dans les communes de Brest métropole où des permanences sont organisées dans les mairies.

Même si la mission de conciliation ne relève pas des compétences des communes, les conciliateurs de justice, qui sont nommés par la Cour d'appel, rendent d'incontestables services en proposant aux habitants de régler par la conciliation certains conflits.

Pour cette raison, la Ville de Brest et les communes de Brest métropole ont répondu favorablement à leur demande de tenir des permanences en mairie. Désormais, des permanences sont assurées dans tous les quartiers de Brest et chaque commune de Brest métropole répondant ainsi à la volonté municipale d'une présence forte du service public local au plus proche des habitants.

Les communes de Brest métropole mettent ainsi à disposition de la Cour d'appel de Rennes pour les conciliateurs de justice du Tribunal de Brest, un bureau dans chacune des mairies selon le tableau suivant :

	M. Jean Bolez	1er et 3è mercredi de 14h à 17h
Brest Centre		
	M. Christian Lemée	2è et 4è vendredi de 9h30 à 12h et de 8h30 à 9h30 sur Rdv
Lambézellec	M. Christian Lemée	1er et 3è vendredi de 9h30 à 12h et de 8h30 à 9h30 sur Rdv
Europe	M. Pierre Barbier	2è et 4è lundi de 9h à 12h
	Mme. Sylvie Maillard	2è et 4è lundi de 13h30 à 16h30

Saint-Marc

M. Pierre Barbier 1er et 3è lundi de 13h30 à 16h30

Mairie de Guilers

02 98 07 61 52

M. Jean Bolez 2è mercredi : 14h-17h

Mairie de Guipavas

02 98 84 75 54

Mme Maryvonne Martin 1er et 3è lundi : 14h30-17h

Mairie de Gouesnou

02 98 07 86 90

M. Jean Bolez 4è mercredi : 14h-17h

**Mairie du
Relecq-Kerhuon**

02 98 28 14 18

Mme Maryvonne Martin 2è et 4è lundi : 14h30-17h

Mairie de Plougastel

02 98 37 57 57

M. Roland Omnes 4è jeudi : 9h-12h et 14h-17h

Mairie de Plouzané

02 98 31 95 30

M. Louis Caradec 1er et 3è lundi : 14h-17h sur Rdv